

**Point d'étape sur la formation continue au sein de la DGER
(suite au rapport CGAAER)
CT- section formation continue du 4 juin 2019**

I- Des constats partagés : un dispositif complexe qui ne répond pas avec efficacité aux besoins

Sur les 5 dernières années, plusieurs rapports sont parus sur le sujet de la formation continue, émanant du Sénat, de la Cour des comptes, de l'IGAENR¹, de l'GENR². En ce qui concerne les enseignants, le rapport de l'IEA de 2014, et celui du CGAAER de 2017, soulignent les marges de progrès possibles, leurs préconisations ont donc servi de base à l'ensemble des travaux qui sont menés depuis lors.

Pour mémoire, la formation continue des enseignants (et au sens large des personnels des établissements agricoles) au sein du Programme National de Formation (PNF) est mise en œuvre par 5 opérateurs, établissements d'enseignement supérieur agricole ou établissements publics nationaux, regroupés au sein du Dispositif National d'Appui (DNA).

II- Les premières actions engagées : une mise en cohérence des dispositifs

La première action mise en place à la DGER est la **création d'un poste de chargé de mission formation** rattaché directement auprès du sous-directeur Etablissements Dotations Compétences, ce poste a été pourvu à la rentrée de septembre 2018. Ses attributions sont la formation initiale et continue, des agents des EPL qu'ils soient enseignants ou non enseignants. Son positionnement lui permet une action transversale, sur le sujet de la formation, entre les sous-directions de la DGER et le SRH.

Ainsi, afin d'assurer une meilleure gouvernance du PNF-DGER, un **comité de pilotage** a été mis en place, regroupant tant les sous directions de la DGER, des représentants des SRFD et directeurs d'EPL, l'Inspection de l'Enseignement Agricole, le SRH (SDDPRS-BFCD), le CGAAER, les fédérations du privé et leurs organismes de formation, et enfin les opérateurs du DNA. Il s'est réuni début février dans un format « comité de lancement » et s'est poursuivi sur en deux groupes de travail : l'un sur les dispositifs du publics, l'autre sur les priorités de formation pour les établissements publics et privés.

Après avoir partagé un panorama exhaustif des dispositifs existants, assorti d'un diagnostic qualitatif et quantitatif de la mise en œuvre de ces dispositifs, le comité a validé les actions suivantes

- **mettre en cohérence les calendriers de conception** du DNA lequel réalise l'ingénierie de la formations, afin d'assurer une cohérence stratégique entre les deux dispositifs ;

- **aligner les calendriers sur l'année scolaire**, pour publier le catalogue PNF fin août avant la rentrée ;

Ces deux thèmes ont conduit à réorganiser les modalités de définition des cahiers des charges et de travail collaboratif au sein de la DGER et aussi entre la DGER commanditaire et les établissements du DNA, opérateurs.

- **définir les priorités stratégiques de formation en mode collaboratif**, non seulement pour la note d'orientation triennale, mais aussi pour mettre en cohérence l'ensemble des dispositifs de formation initiale et continue : DNA, PNF, PRF, TUTAC, GAP, ... Ces priorités sont également destinées à structurer les plans de formations mis en œuvre par les instituts de formation des fédérations du privé.

L'ensemble de ces travaux s'articulent avec les plans d'actions de la DGER : plan d'accompagnement à la loi de septembre 2018, que le nouveau plan Enseigner à Produire Autrement, plan NumEA du développement du numérique éducatif dans l'EA, ...

III – La prochaine étape : se doter d'un dispositif d'évaluation pour mieux piloter.

Les prochains travaux du comité de pilotage, programmés à l'automne, sont la définition et la mise en œuvre d'un dispositif commun d'évaluation des actions menées dans le cadre du PNF-DGER, tant au niveau quantitatif que qualitatif. L'objectif sera de construire un ensemble d'outils pour avoir une vision précise des effets du PNF-DGER et des autres dispositifs de formation, afin de mieux en piloter les orientations stratégiques.

1 Inspection Générale de l'Administration de l'Education Nationale et de la Recherche

2 Inspection Générale de l'Education Nationale et de la Recherche